

CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE TARN-ET-GARONNE

**EXTRAIT du REGISTRE des
DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE**

Séance du 21 février 2017

**CP2017_02_18
id. 3057**

L'an deux mille dix-sept le vingt et un février, les membres de la Commission Permanente légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département, sous la présidence de M. Christian ASTRUC, Président du Conseil Départemental.

Présents :

M. ALBUGUES, M. ASTRUC, M. BEQ, M. BESIERS, Mme CABOS, Mme DEBIAIS, M. DEPRINCE, M. DESCAZEAX, Mme FERRERO, M. HEBRARD, M. HENRYOT, Mme JALAISE, Mme LE CORRE, Mme MAURIEGE, Mme NEGRE, Mme RIOLS, Mme SARDEING-RODRIGUEZ, M. WEILL

Absent(s) représenté(s) :

M. MARDEGAN (pouvoir à M. BEQ)

Nombre de membres de la Commission Permanente : 19

Quorum : 10

Le quorum légal étant atteint, la Commission Permanente peut valablement délibérer.

**ASSAINISSEMENT DES AGGLOMÉRATIONS
PROGRAMME 2014**

Le Conseil Départemental soutient, depuis de nombreuses années, les travaux d'équipement des collectivités rurales, notamment dans le cadre de l'assainissement collectif des agglomérations.

La politique d'aide départementale en matière d'assainissement collectif des communes rurales donne délégation à la Commission Permanente pour définir le montant des subventions départementales dès lors que sont connus, d'une part les coûts d'opération, et d'autre part le montant de la participation éventuelle de l'Agence de l'Eau, co-financeur potentiel de ce type de projets. Les arrêtés de subvention départementaux peuvent ensuite être délivrés sur la base de ces éléments.

1 - Rappel des modalités d'intervention

Le dossier présenté ci-après a été retenu au titre de la programmation 2014. Il bénéficiera donc des critères d'aides appliqués avant la modification de la politique, adoptée en session plénière du 16 mars 2016.

S'agissant de travaux sur les réseaux d'assainissement, il peut ainsi bénéficier de 45 % d'aide maximum, tous co-financements confondus, aides de l'Agence de l'Eau comprises.

2 - Plan de financement prévisionnel retenu lors du Budget Primitif 2014

Maître d'Ouvrage Opération	Opération		Subvention Départementale			Aide Agence de l'Eau SUR 2015 €	Total Subventions B.P. 2014 €
	Nature	Dépense éligible € HT	Annuités €	Principale €	Complé- mentaire €		
Communauté de Communes Quercy Vert Aveyron (CCTVA) à Montricoux Extension du réseau d'assainissement collectif secteur Lasserre <i>ASAG - ENV02065</i> <i>SUR - ENV02179</i>	Réseau	9 200	---	2 070 22,50 %	---	2 070 22,50 %	4 140 45 %
Total		9 200	---	2 070	---	2 070	4 140

3 - Actualisation des participations de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne et du Conseil Départemental

Maître d'Ouvrage Opération	Opération		Subvention Départementale			Aide Agence de l'Eau SUR 2015 €	Total Subventions Prog.2014 €
	Nature	Dépense éligible € HT	Annuités €	Principale €	Complé- mentaire €		
Communauté de Communes Quercy Vert Aveyron (CCTVA) à Montricoux Extension du réseau d'assainissement collectif secteur Lasserre ASAG - ENV02065 SUR - ENV02179	Réseau	9 200	---	2 070 22,50 %	---	--- Annulée *	2 070 22,50 %
Total		9 200	---	2 070	---	---	2 070

(*) Par courrier du 15 décembre 2014, la CCTVA a annulé la demande d'aide qu'elle avait initialement formulée auprès de l'Agence de l'Eau, car elle avait déjà réalisé ces travaux sans autorisation de démarrage préalable. Cette opération n'a donc finalement pas bénéficié d'aide de la part de l'Agence de l'Eau. Cette perte de subvention n'est pas compensée par le Département, car elle est issue directement du choix du Maître d'Ouvrage.

Monsieur le Président précise que la subvention en capital sera prélevée sur les crédits inscrits à cet effet au budget départemental de l'exercice en cours à l'article 204142 sous fonction 61 - Opération ASAG.

Pour information, l'état de consommation des crédits inscrits au budget départemental de l'exercice en cours est le suivant :

Article 204142 - sous fonction 61 - opération ASAG :

Autorisation de programme 2014 :	307 092 €
Crédits déjà engagés :	305 022 €
Engagé à la Commission Permanente de ce jour :	2 070 €
Crédits disponibles :	0 €

Article 204142 - sous fonction 61 - opération ASAC :

Autorisation de programme 2014 :	10 776 €
Crédits déjà engagés :	10 776 €
Engagé à la Commission Permanente de ce jour :	0 €
Crédits disponibles :	0 €

DECISION de la COMMISSION PERMANENTE

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du Conseil Départemental du 28 avril 2015 portant délégation d'attributions à la Commission Permanente,

Après en avoir délibéré,

LA COMMISSION PERMANENTE :

- Arrête le montant définitif de la participation départementale allouée à la Communauté de communes Quercy Vert Aveyron à Montricoux pour l'opération détaillée ci-dessus à 2070 € ;
- Précise que cette subvention sera versée en capital et sera prélevée sur les crédits inscrits à l'article 204142, sous-fonction 61 du Budget départemental.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,

Christian ASTRUC